



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 03 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISLER, Dominique PICAVEZ, Philippe LUYAT, Elodie JODAR

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN – Valérie CHALLON, pouvoir donnée à Elodie JODAR – Valérie ESCOFFIER, pouvoir donné à Lucie BALMET  
Sandrine BOSCARO, Frédéric MAUGIRON, Patrick GUIGNIER

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **Délibération n° D\_07\_03042023**

#### **07. Réitération par acte notarié des conventions de servitudes avec ENEDIS, parcelles cadastrées AB n° 421 et AB n° 498 – Autorisation donnée au Maire de signer.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la convention n° CS06-V06 signée entre la société ENEDIS et la Commune de Susville en date du 27 novembre 2020 sur les parcelles AB n° 421 et AB n° 498 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles susmentionnées, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 15.00 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74 000 ANNNECY, 4 route de Vignières (ci-après MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 euros, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34 place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.

- FAIRE toutes les déclarations

- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard un écrit spécial.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal,**

**Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.**

Le Maire,  
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 04 avril 2023.  
Le Maire, Emile BUCH*

